COMPTE RENDU
Séance du 3 avril 2023.

L'an deux mil vingt-trois le 3 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Jean-Luc CAILLIE, Brigitte TRAVERS, Pierre BIEUVILLE, Arnaud DUFOSSE et Laurent GARDIN.
Absents excusés : Frédéric JOUSSELIN qui a donné un pouvoir à Arnaud DUFOSSE et Thomas GUYOMARC H qui a donné un pouvoir à Geneviève CAROF.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAULT.

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 8
Nombre de votants : 10
Date de convocation: 28/03/2023

Objet : vote des taux d'imposition.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Une décision gouvernementale a entraîné une augmentation de 7 % sur le seuil de base afin de pallier à l'inflation.

De ce fait, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Il est donc précisé que l'augmentation des impôts directs sera due à une prise de décision du gouvernement et non du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'appliquer pour l'exercice 2023 les taux d'imposition locale suivants, par 9 voix pour et 1 voix contre (Jean-Luc CAILLIE).

- Foncier bâti : 48.98
- Foncier non bâti : 50.77
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires et locaux vides 10.17
-

Objet : vote des subventions.

- Chasseurs : 100
- Comité des fêtes : 1 200
- Club de loisirs le Cormier Boisset : 200
- Vélo club de Pacy : 50

- CFA : 70
- ADMR : 100
- Banque Alimentaire : 100
- Fondation Brigitte Bardot : 100

Total : 1 920

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Vote du budget 2023.

Nombre de présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10
Le conseil municipal adopte le budget primitif 2023 par 9 voix pour et 1 abstention (Monsieur Frédéric JOUSSELIN).

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour la somme de 518 606.11 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 67 958 €.

Questions diverses.

- Monsieur Laurent GARDIN va donner les coordonnées d'un entrepreneur afin d'obtenir des devis pour le mur de la mare des Osiers et pour le mur du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

